



Candidature JAL Saison 2021/2022.

Afin de permettre au Bureau de la CDA Meurthe et Moselle d'étudier l'ensemble des candidatures pour validation, la date limite de dépôt est fixée au **29 décembre 2021.** Les candidatures envoyées après la date limite ne seront pas prises en considération.

CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- Etre âgé de plus 16 ans et de moins de 19 ans au 1^{er} juillet de la saison de candidature.
- Avoir la qualification de Jeune Arbitre de District sans autre interruption que la durée normale de l'intersaison, soit du 1^{er} juillet au 31 août.
- Formuler sa candidature par écrit avant la date définie par la CDA Meurthe et Moselle en l'adressant au secrétariat du District par courriel ou courrier.
- Etre disponible en permanence.
- Etre en possession du livre « Le Football et ses Règles » de la saison en cours.
- En cas de réussite au titre de Jeune Arbitre de Ligue, renoncer à être arbitre-joueur à compter de la saison suivante.
- N'avoir fait l'objet d'aucune sanction dans la période des 12 mois précédant le dépôt de candidature.
- Avoir satisfait à un test probatoire écrit comportant un questionnaire sur les lois du jeu effectué le cours du stage réservé aux jeunes arbitres.
- Avoir satisfait à un test physique probatoire.
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 14 sur 20 sur chacun des deux contrôles effectués sur des rencontres dont le niveau sera défini par la CDA Meurthe et Moselle.
- Avoir participé au stage annuel obligatoire de début de saison et/ou au stage JAD organisés par la CDA Meurthe et Moselle.
- S'engager à suivre, dans son intégralité, la formation initiale qui se déroulera au cours du 2^{ème} trimestre de la saison en cours.

DISTRICT MEURTHE-ET-MOSELLE

Siège Social : 15, Boulevard Maréchal Foch – 54600 VILLERS-LÈS-NANCY

Tél : 03 83 50 41 80 – secretariat@meurtheetmoselle.fff.fr – <http://meurtheetmoselle.fff.fr>

Antenne de Joeuf : Place de l'Hôtel de ville – 54240 JOEUF – Tél : 03 82 24 65 12